

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEIZE SEPTEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Claudie LEMOINE, Anne-Marie POTOT

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Bruno LECLERC, Stéphanie RUAU, Stéphanie LETELLIER, Charles de MONTFERRAND

OBJET : Finances - Décision modificative de crédits n° 1 - EHPAD - Exercice 2026

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2026 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour les budgets annexes EHPAD, par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 330 800,00 €	(+) 56 085,07 €
Investissement	(+) 29 000,00 €	0,00 €

➤ **En fonctionnement :**

L'ajustement de crédits de dépenses de + 330 800 € se répartit à hauteur de -12 200 € pour les dépenses afférentes à l'exploitation courante et + 85 700 € pour un ajustement des

dépenses de structure, dont 28 400 € pour le solde de la convention de gestion avec Angers Loire Habitat pour la résidence César Geoffray, 23 000 € pour l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs et 16 400 € pour des créances éteintes ou irrécouvrables. S'ajoute à cet ajustement de crédits des dépenses de personnel à hauteur de + 250 000 € pour la résidence César Geoffray.

L'inscription de crédits de recettes à hauteur + 56 085,07 € s'explique par l'ajustement des produits de tarification facturés aux usagers (- 145 k€) en lien avec le moratoire sur la convention avec le Département de Maine-et-Loire qui prévoyait une évolution des tarifs. S'y ajoute l'inscription des dotations notifiées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la prise en charge de la dépendance et le forfait global de soins (+ 192 k€) et l'ajustement des amortissements de subventions reçues (+ 9 k€).

➤ **En investissement :**

L'ajustement de crédits en dépenses de + 29 000 € est lié au coût de la mise à jour de logiciel informatique (+ 12 k€) et l'ajustement des crédits pour le remboursement des dépôts de garantie (+ 17 k€).

L'ensemble de ces ajustements s'ajoutent au budget primitif voté au mois de février et est par conséquent intégré à l'EPRD proposé au vote de ce conseil d'administration.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte la décision modificative de crédits n° 1 de l'exercice 2026.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

